

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-139

DIRECTION ENFANCE ÉDUCATION FAMILLE

Le Maire de la Ville de DREUX, Conseiller régional,

VU l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5, qui permet au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'arrêté n°ARR2024-625 du 22 juin 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

VU la demande de Monsieur Karim BOUNGAB, Président de l'Association des Parents d'Élèves « Les P'tits Loups de Daudet » à Dreux, sollicitant l'utilisation du préau de l'école maternelle Alphonse Daudet, 25 avenue du Général Leclerc à Dreux, le vendredi 19 septembre 2025 de 17h15 à 18h15, pour l'organisation d'une assemblée générale,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Est acceptée la convention passée entre la Ville de DREUX et de Monsieur Karim BOUNGAB, Président de l'Association des Parents d'Élèves « Les P'tits Loups de Daudet » à Dreux, sollicitant l'utilisation du préau de l'école maternelle Alphonse Daudet, 25 avenue du Général Leclerc à Dreux, le vendredi 19 septembre 2025 de 17h15 à 18h15, pour l'organisation d'une assemblée générale,

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le - 2 SEP. 2025



Pour le Maire,
Sébastien LEROUX,
Adjoint au Maire

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Affichage ou notification le

Délégué à la petite enfance, l'éducation, la
jeunesse et la politique des loisirs

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250902-DEC2025-139-AU
Date de télétransmission : 02/09/2025
Date de réception préfecture : 02/09/2025